

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Sacha GILLES, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DURBESSON Audrey (pouvoir donné à PAONE Nathalie), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à PAGOT Annie).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON précise que l'arrêté du 26 octobre 2001 pris en application des articles L. 2122-21, L.3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe le seuil des biens meubles pouvant être imputés en section d'investissement à 500 Euros.

Sachant qu'il convient de considérer le prix unitaire des acquisitions, il propose de renouveler l'inscription en section d'investissement de certaines fournitures dont la valeur est située en dessous du seuil réglementaire, revêtant un caractère de durabilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITÉ,****OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**CONSIDERANT** leur caractère de durabilité,**DECIDE** d'inscrire les biens qui suivent en section d'investissement bien que leur valeur unitaire soit inférieure à 500 Euros :

- Câble caméra vidéoprotection
- Meuleuse à batterie
- Poste à souder
- Masque de soudage
- Casques équipés réserve communale de sécurité civile

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 30/06/2026.
Le Maire,